

M. Hees: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur, le premier ministre n'écoutait-il pas lorsque le chef de l'opposition a examiné hier certains des moyens auxquels il faudrait à son avis recourir pour relancer l'économie? Je tiens pour ma part à assurer au premier ministre que je lui dirai demain ce que je pense des moyens à mettre en œuvre à cette fin, s'il veut bien être des nôtres, et que je serai présent ce soir, attentif à ce que «Grand Frère» pourra dire.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

LA VIOLATION PRÉSUMÉE DES DISPOSITIONS RELATIVES AU SECRET—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre du Revenu national. Je tiens d'ailleurs à lui souhaiter bonne chance dans l'exécution de ses fonctions très astreignantes. La possibilité que les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu concernant le secret, c'est-à-dire de l'article 241 de cette loi, ne soit pas respectées, la police pouvant consulter les déclarations d'impôt, et la révélation, par la commission royale d'enquête Laycraft, du fait que la police troquerait des renseignements obtenus par écoute électronique, ce qui peut aller à l'encontre des dispositions de l'article 170 du Code criminel, préoccupent bien des citoyens. Quelle déclaration le ministre peut-il faire aujourd'hui afin de rassurer les députés et les citoyens et leur promettre que l'on respecte une tradition et une réglementation qui garantit aux citoyens que le contenu de leur déclaration d'impôt sur le revenu demeure confidentiel?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je puis garantir au député que la tradition est respectée. Pour ce qui est des renseignements obtenus par écoute électronique, ma seule réponse est un non catégorique. De toute façon, le secret le plus complet est observé, conformément aux dispositions législatives.

● (1127)

M. MacKay: Peut-être le ministre pourrait-il expliciter sa réponse, son non catégorique, en répondant à la question suivante. Étant donné les révélations auxquelles a donné lieu la commission d'enquête Laycraft en Alberta, et le scepticisme qu'ont suscité certains des témoignages, notamment celui de M. Schwartzak, quant à la véracité de ce qui s'est dit devant la commission d'enquête et ailleurs, le ministre assurera-t-il à la Chambre, en termes non équivoques, qu'il fera une déclaration à l'appel des motions afin de dire exactement dans quelle mesure le ministère du Revenu national partage son information avec d'autres organismes et ministères?

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, même si l'on a décidé de ne pas parler de l'entente, ce n'est pas un secret.

Des voix: Oh, oh!

Questions orales

M. Guay (Saint-Boniface): On en a parlé à maintes reprises, avec la Colombie-Britannique en 1975 et avec le ministère québécois du revenu en 1974-1975. Par la suite, la GRC a lancé l'enquête à laquelle fait allusion le député en 1974-1975 à cause de soupçons de fraude qui fut à l'origine d'un soupçon d'évasion fiscale. C'est mon ministère qui avait la responsabilité de cette enquête. Mon ministère a été invité de façon tout à fait régulière à participer à l'enquête, ce qu'il a fait. C'est certes là le travail de mon ministère et le travail de la GRC, qui ne devrait certes pas avoir à prévenir . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Guay (Saint-Boniface): C'est certes là le travail de mon ministère et la GRC ne devrait certes pas avoir à communiquer à mon ministère des soupçons d'évasion fiscale que lorsqu'elle en soupçonne de puissants intérêts du crime organisé. Bref, mon ministère a agi de façon tout à fait régulière dans tous les cas.

Des voix: Bravo!

LA PRÉSUMÉE INFRACTION DES DISPOSITIONS DE LA LOI SUR LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE—LA POSSIBILITÉ D'UNE MODIFICATION DE L'ACCORD AVEC LA GRC

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire sur le même sujet à l'intention du ministre du Revenu national. Depuis qu'il est devenu ministre, a-t-il eu l'occasion d'étudier—étant donné l'échange de renseignements entre la GRC et son ministère—les méthodes par lesquelles son ministère et ses fonctionnaires ont procédé en vertu de l'entente qu'il mentionne? Dans l'affirmative, comptait-il changer ces méthodes, surtout à la lumière des renseignements fournis à la commission Laycraft et de la violation possible de deux articles très importants de deux lois importantes?

L'hon. Joseph-Philippe Guay (ministre du Revenu national): Monsieur l'Orateur, je réponds oui à la première partie de cette question et non à la seconde. Il n'y aura pas de changement. Nous allons continuer avec le succès que nous avons connu par le passé, en faisant notre devoir pour le plus grand bien des Canadiens.

LA MODIFICATION POSSIBLE DES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): En raison de la réponse du ministre du Revenu national, j'adresserai ma question au solliciteur général. J'aimerais qu'il dise à la Chambre et aux Canadiens s'il compte ou si le gouvernement dont il est membre a l'intention de présenter des modifications à la loi de l'impôt sur le revenu, plus particulièrement à l'article 241, ou à l'article 178 du Code, ou aux deux. Autrement dit, estime-t-il souhaitable d'apporter des modifications pour assurer l'efficacité des relations qui existent depuis cette entente? Le ministre se sentira-t-il plus à l'aise, ou les Canadiens en général seront-ils mieux servis par une loi habilitante à cause de la violation possible mise au jour récemment?